

Séance ordinaire du 12.02.2020 à 19 heures 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :
Absents excusés : ROEHRIG Nicolas, Maigne Claude, Schueller Rébecca, Hummel Yves.

Absents non excusés :

Conseillers absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 04.02.2020

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 04.12.2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

DELIBERATION 2020-01

Objet : compte administratif et compte de gestion 2019 – Commune.

Le Conseil municipal arrête comme suit, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la commune, présenté par Mr le Maire, qui a quitté la salle au moment du vote.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement de l'exercice	448 006.59
Déficit antérieur reporté	42 682.49
Solde N-1	
Total des dépenses d'investissement	490 689.08
Recettes d'investissement de l'exercice	248 795.90
Auto-financement compl.de la S.I (1068)	63 629.29
Total des recettes d'investissement	312 425.19
Déficit d'investissement	- 178 263.89
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses d'exploitation de l'exercice	545 708.93
Auto-financement compl.de la S.I	
Déficit antérieur reporté	
Total des dépenses d'exploitation	545 708.93
Recettes d'exploitation de l'exercice	662 941.62
Excédent antérieur reporté	40 000.00
Total des recettes d'exploitation	742 941.62
Excédent d'exploitation	197 232.69
EXCEDENT GLOBAL	+ 18 968.80

Compte-rendu du Conseil municipal du 12.02.2020

DELIBERATION 2020-02

Objet : orientations budgétaires

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d':

- accepter les orientations budgétaires 2020 proposées par Mr le Maire. Ces orientations seront validées lors de la prochaine réunion du Conseil municipal au moment du vote du budget primitif 2020.

DELIBERATION 2020-03

Objet : indemnités des adjoints

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 3 ABSTENTIONS d':

- appliquer le nouveau taux qui en vigueur de 19.8 % de l'IB 1027 (IM 830) pour les adjoints (commune de moins de 3 500 habitants) depuis le 01.01.2020, à compter du 1^{er} février 2020.

Concernant le mois de janvier 2020 où le nouveau taux a été appliqué à tort, une régularisation sera opérée aux 3 élus concernés.

DELIBERATION 2020-04

Objet : adhésion et transfert de la compétence GEMAPI aux services du SDEA

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;

VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 16 décembre 2019 décidant d'adhérer au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » et se prononçant favorablement sur le transfert audit Syndicat des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1 et 11 des statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 28 décembre 2018 du SDEA ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a sollicité son adhésion au SDEA et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau ». Le détail des compétences transférées correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement est décrit, par commune membre et bassin versant, dans le tableau ci-après :

	Bassin versant		
	Lauter	Sauer	Seltzbach
Cleebourg		1,2,5,8	1,2,5,8
Climbach	1,2,5,8	1,2,5,8	
Drachenbronn-Birlenbach			1,2,5,8
Hunspach			1,5,8
Ingolsheim			1,2,5,8
Oberhoffen-lès-Wissembourg			1,2,5,8
Riedseltz			1,2,5,8
Rott			1,2,5,8
Schleithal	1,2,5,8		1,2,5,8
Seebach			5
Steinseltz			1,2,5,8
Wissembourg	1,2,5,8		1,2,5,8

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de Riedseltz à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 1^{er} janvier 1995 ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Riedseltz et ses administrés ;

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au SDEA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION 2020-05

Objet : renouvellement promesse de vente – SAREST

Cession de terrains au profit de la Société CM-CIC Aménagement Foncier pour le projet d'aménagement « Lotissement Tuilerie »

Monsieur le Maire informe, qu'il convient de renouveler la promesse de vente du 02.05.2018 et délibérée en date du 20 mars 2018,

Monsieur le Maire donne connaissance de l'opération d'aménagement que la Société CM-CIC Aménagement Foncier envisage de réaliser sur le site du lotissement Tuilerie, rue de la Gare.

Monsieur le Maire rappelle que ce secteur est actuellement classé en zone aménageable conformément au document d'urbanisme en vigueur.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera réalisé au travers d'une opération d'aménagement nécessitant la vente du foncier communal.

Considérant que les parcelles sont vendues libres de location.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- **Accepter** de vendre à la Société CM-CIC Aménagement Foncier au prix de 8.29 € TTC/m² (6.91 € HT/m²) les propriétés communales nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement cadastrées à savoir : **Section B, parcelle 1951 d'une superficie de 12 063 m², pour la 2^{ème} tranche du lotissement.**
- **Autoriser** le Maire à signer la promesse de vente **annexée à la présente délibération** au profit de CM-CIC Aménagement Foncier sous les conditions suspensives suivantes de :
 - La purge de tous droits de préemption publics et/ou privés ;
 - L'obtention d'une autorisation d'aménagement purgée du recours des tiers et de tout retrait administratif sur le bien objet des présentes ainsi que de toute autorisation administrative qui serait requise pour le démarrage des travaux d'aménagement (dossier de loi sur l'eau...) ;

- La maîtrise foncière de l'ensemble des terrains concernés par l'autorisation d'aménagement précitée ;
 - L'absence de fouilles archéologiques et de toute mesure compensatoire exigée au titre du Code de l'Environnement remettant en cause l'équilibre financier du projet ainsi que l'absence de toute pollution ;
 - L'obtention d'une pré-commercialisation représentant un minimum de 20 % du chiffre d'affaires TTC du projet d'aménagement.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente subséquent et les documents liés à la vente.
 - **Dit** que les frais de délimitation par géomètre et de notaire ainsi que ceux liés aux études de sols seront à la charge de CM-CIC Aménagement Foncier.
 - **Charge** le Maire de toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2020-06

Objet : convention d'intervention en séances piscine/Association LA VAGUE DRACH-BETSCHDORF

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- passer une convention d'intervention en séances piscine avec l'association LA VAGUE DRACHENBRONN-BETSCHDORF pour la mise à disposition d'un animateur sportif aquatique afin d'optimiser les séances de piscine des écoliers, pour l'année scolaire 2019/2020, à raison de 7 séances. Le tarif horaire n'est pas encore connu à ce jour.

DELIBERATION 2020-07

Objet : subvention classe verte 2019/2020

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- verser une subvention à la coopérative scolaire à l'occasion de la prochaine classe verte de l'école élémentaire d'un montant de 1 280 € (64 enfants x 20 €).

- d'accorder une aide exceptionnelle de 230 € (115 € x 2 enfants), à condition que la famille demandeuse soit inscrite à l'épicerie sociale de Wissembourg.

Les crédits seront prévus au BP 2020.

DELIBERATION 2020-08

Objet : travaux école primaire - Avenant

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- accepter l'avenant suivant :

Titulaires – Lot marché	Montant marché	Montant avenant	Nouveau montant
Energies Renouv LAEUFFFFER Lot 4 – Electricité VMC	21 822.00 € TTC	528.00 € TTC Soit + 2.41958 % (Avenant n° 2)	25 609.67 € TTC

DELIBERATION 2020-09

Objet : chasse - agrément de deux permissionnaires supplémentaires – Campagne 2020/2021

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- agréer les permissionnaires et associés suivants pour la campagne de chasse 2020/2021 :

Lot n° 1

NOM	Prénom	N° permis de chasser	Validation
LEITNER	Jacky	67-06-1134	oui
PERREY ép. SCHUMPP	Aline	201906780139-08 A	oui

INFORMATIONS

Le Conseil municipal de prendre acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.

La séance est levée à 21 h 30.

Prochaine séance le : 04.03.2020 à 19 h 30

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

Compte-rendu du Conseil municipal du 12.02.2020

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. HUMMEL Yves	
11. ROHRIG Nicolas	
12. HRYCENKO Marie	
13. GENTNER Corinne	